

Conditions générales de transport GTI Navettes Aéroport
--

1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales sont applicables à tous les contrats conclus, même verbalement, entre le transporteur et le passager et/ou le commanditaire (ci-après, « *les parties* »). Tout contrat exécuté par les parties est régi par les présentes conditions.

1.2. Les présentes conditions peuvent être consultées en ligne sur le site internet www.gti-navettes.com. Le passager et/ou le commanditaire a eu l'occasion de les consulter préalablement à toute conclusion de convention entre les parties.

2. Information et détermination du prix

2.1. Tous les prix affichés sur le site internet ou communiqués par le transporteur s'entendent T.V.A. comprise, sauf mention contraire expresse.

2.2. Les prix sont déterminés au moment de la demande de réservation. Le passager et/ou le commanditaire peut en demander confirmation écrite au transporteur.

3. Facturation et paiement

3.1. Toute facture émise par GTI Navettes Aéroport est payable au comptant. Toute réclamation portant sur le prix devra être motivée et introduite dans les huit jours de la date de la facture, par courrier recommandé.

3.2. Toute facture restée impayée plus de huit jours calendriers après son échéance sera majorée de plein droit d'un intérêt moratoire conventionnel au taux légal. A défaut de paiement après mise en demeure, elle sera majorée d'une somme égale à 15% du solde restant dû, avec un minimum de 50 EUR à titre de clause pénale. Dans l'hypothèse où le client devrait être considéré comme un consommateur au sens de la loi du 14 juillet 1991, la clause pénale précitée sera également applicable au transporteur en cas d'inexécution de ses propres obligations contractuelles.

3.3. Le commanditaire reste toujours responsable du paiement, et ce même s'il a donné instruction au transporteur d'encaisser le prix du transport auprès du passager ou de tout autre tiers.

4. Traitement de données à caractère personnel

4.1. Les informations et données à caractère personnel recueillies dans le cadre des activités de transport feront l'objet d'un traitement et d'un stockage informatisé par le transporteur. Le passager, commanditaire et toute autre personne communiquant au transporteur des données à caractère personnel reconnaît et accepte que le traitement de ces données est nécessaire à l'exécution du contrat ou de mesures précontractuelles.

4.2. Conformément aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992, toute personne a le droit de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement de données à caractère personnel la concernant à des fins de marketing direct.

5. Conditions d'annulation

5.1. Toute réservation confirmée par le transporteur est fixe et définitive.

5.2. Toute réservation peut néanmoins être annulée sans frais par chacune des parties au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour la prise en charge pour des motifs légitimes notifiés par écrit à l'autre partie ou pour un cas de force majeure. A défaut de force majeure ou de motifs légitimes notifiés par écrit, un montant forfaitaire correspondant à 50% du prix de la course sera dû par la partie défaillante à l'autre partie, à titre de dommages et intérêts forfaitaires.

5.3. En cas d'annulation par une des parties moins de 24 heures avant l'heure prévue pour la prise en charge, le prix de la course restera dû par la partie défaillante à l'autre partie à titre de dommages et intérêts forfaitaires, sauf le cas de force majeure.

6. Assurances

6.1. Les dommages causés aux personnes transportées et aux tiers à l'occasion de l'usage du véhicule sont couverts par une police d'assurance, conformément à la réglementation applicable en matière de transport collectif de personnes.

6.2. Le transporteur est également couvert par une police d'assurance responsabilité professionnelle.

7. Responsabilités

7.1. Le passager est responsable vis à vis du transporteur de tout dommage occasionné au véhicule et/ou à ses équipements du fait d'un acte, d'une omission délibérée ou d'une négligence du passager ou de toute personne dont le passager est responsable.

7.2. Les animaux ne sont transportés qu'avec l'accord exprès et préalable du transporteur. En toute occasion, ils devront être tenus en cage. Le passager est responsable de tout dommage occasionné au véhicule et/ou à ses équipements du fait des animaux transportés dont il a la garde.

7.3. Si l'une des parties (le transporteur, le passager et/ou le commettant) empêche par sa faute l'exécution du contrat, un montant correspondant au double du prix de la course sera dû à l'autre partie à titre de dommages et intérêts forfaitaires. Ce montant couvre l'ensemble des conséquences dommageables de la faute de la partie défaillante. Il ne pourra en conséquence être réclamé une indemnisation supérieure à ce montant.

7.4. Le transporteur s'engage à mettre en œuvre toute sa compétence professionnelle afin de fournir des services de qualité, conformes aux attentes et demandes des passagers. Toutefois, la responsabilité du transporteur ne pourrait être engagée en cas de perte, blessure, dommage ou incapacité de réaliser le déplacement résultant de cas de force majeure comprenant de manière non exhaustive : les menaces ou faits de terrorisme, l'incendie, les catastrophes naturelles, les cas fortuits, les grèves de main-d'œuvre, le fait du prince, les incidents de la circulation (en ce compris les accidents, embouteillages, travaux, contrôles de police, etc.) et de manière générale de tout autre événement indépendant de la volonté du transporteur et/ou tout événement inhabituel et/ou imprévisible.

7.5. La responsabilité du transporteur ne pourrait par ailleurs en aucun cas être engagée si le

dommage subi par le passager et/ou le commettant résulte en tout ou en partie du comportement, de l'omission ou de la négligence du passager et/ou du commettant ou d'une personne dont il répond.

8. Loi applicable et tribunaux compétents

8.1. Toute contestation relative à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat et des présentes conditions générales est de la compétence exclusive des juridictions belges.

8.2. Le contrat de transport est régi par la loi belge.

GTI Navettes Aéroport est un nom commercial protégé comme tel en vertu du droit belge. L'activité exercée par GTI Navettes Aéroport est enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0835.013.018.

Toute demande d'information peut être adressée à :

GTI Navettes Aéroport
Place Gustave Falmagne 3
5000 – Namur
Mobile : 0475637029
Tél / Fax : 081580011
Email : info@gti-navette.com
